



Bruxelles, le 26 novembre 2021

CM 5560/21
OJ CONS
AGRI
PECHE

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

(Agriculture et pêche)

Bâtiment Europa, Bruxelles

12 décembre 2021 (10:00)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

13 décembre 2021 (10:00)

Format de la réunion du 12 décembre 2021: 1+2 (+1 en salle d'écoute)

Format de la réunion du 13 décembre 2021: 1+1 (+1 en salle d'écoute)

Adoption de l'ordre du jour

(évent.) Approbation des points "A"

- a) Liste des activités non législatives
- b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

Activités non législatives

PÊCHE

Règlement du Conseil établissant, pour 2022, les possibilités de pêche dans les eaux de l'Union et n'appartenant pas à l'Union
(Base juridique proposée par la Commission: Article 43, paragraphe 3, du TFUE)

Accord politique

(*) 13316/21
+ ADD1-2

Règlement du Conseil établissant, pour 2022, les possibilités de pêche en mer Méditerranée et en mer Noire (*) 11955/21 + ADD 1
(Base juridique proposée par la Commission: Article 43, paragraphe 3, du TFUE)
Accord politique

AGRICULTURE

Pratiques commerciales déloyales au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire
Débat d'orientation

Conclusions sur un plan d'urgence visant à garantir l'approvisionnement et la sécurité alimentaires en période de crise
Approbation

Divers

Pêche

- a) Propositions législatives en cours d'examen
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

Règlement modifiant plusieurs règlements en ce qui concerne le contrôle des pêches  9317/18 + ADD 1
Informations communiquées par la présidence sur l'état d'avancement des travaux

- b) Programmation du Feampa: approche stratégique pour optimiser la valeur ajoutée des investissements publics
Informations communiquées par la Commission

Agriculture

- c) Propositions législatives en cours d'examen
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

Règlement concernant la mise à disposition sur le marché de l'UE et l'exportation de produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts  14151/21 + ADD 1
Présentation par la Commission

- d) Conclusions sur la conférence virtuelle à haut niveau concernant l'initiative BIOEAST (27 septembre 2021)
Informations communiquées par la présidence

- e) Déclaration conjointe des ministres de l'agriculture du groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie), de la Bulgarie, de la Croatie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie et de la Slovénie à l'occasion du cinquième anniversaire de l'initiative BIOEAST
Informations communiquées par la délégation hongroise nom des délégations bulgare, croate, estonienne, hongroise, lettone, lituanienne, polonaise, roumaine, slovaque, slovène et tchèque
- f) Approche commune visant à réduire le nombre de fractures du bréchet chez les poules pondeuses 
Informations communiquées par la délégation danoise

-
-  Première lecture
-  Sur la base d'une proposition de la Commission
-  Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
- (*) Point sur lequel un vote peut être demandé

NB: Veuillez transmettre dès que possible une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: access.general@consilium.europa.eu